



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/12/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4807, en Economie et gestion, de la composante Institut universitaire de technologie Nord-Franche-Comte. est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BAPTIZET	JEROME	CERTIFIE	8010
Mme	BONTOUR	ANNE	MCF	6
M.	DE MOYA	JEAN-FRANÇOIS	MCF	6
Mme	LEPILLER	VALERIE	MCF	60
M.	MARKEZIC	DAVID	AGREGE	8010
Mme	POINSOT	NADEGE	CERTIFIE	8010
M.	SOKI	MERCI BECHTEL	MCF	6
M.	VANARDOIS	BRUNO	AGREGE	NC

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 28/03/2025

La présidente de l'université,


Marie-Christine WORONOFF
PASTEUR

